



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

Demande d'autorisation environnementale déposée par la SNC EOLIENNE DE SAINTE-ROSE pour le renouvellement et le fonctionnement du parc éolien au lieu-dit « le Marocain » sur le territoire de la commune de SAINTE-ROSE

1. Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique est diligentée dans le cadre de l'instruction de la demande d'autorisation environnementale déposée par la SNC EOLIENNE DE SAINTE-ROSE pour un projet d'installations terrestres de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent (reprises ci-après dans le texte sous le terme éoliennes) au lieu-dit « Le Marocain » sur le territoire de la commune de SAINTE-ROSE.

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des installations classées et identifiées au tableau de classement des installations établi comme suit, et sont situées sur les parcelles AO 95, AO 528 à AO 530 :

Désignation des installations	Nature de l'installation	Rubrique	Régime
Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	4 éoliennes dont chaque mât a une hauteur de 80 m	2980-1	A
Accumulateurs (ateliers de charge d'accumulateur)	Capacité totale de stockage de 7 700 kW	2925	D

Les installations projetées relèvent également des régimes prévus à l'article L.214-3 du code de l'environnement, au titre des rubriques listées dans le tableau ci-dessous :

Désignation des installations	Nature de l'installation	Rubrique	Régime
Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol	la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant supérieure ou égale à 1 ha et inférieure à 20 ha (D). La surface des bassins versants du projet et amont est de 15 ha	2.1.5.0-2	D

A : autorisation ; D : déclaration ;

Le porteur de projet est la SNC EOLIENNE DE SAINTE-ROSE, sise chez EDF RENOUELVABLES France - Coeur Défense – Tour B, 100 esplanade du Général de Gaulle - 92932 PARIS LA DEFENSE cedex. La société est représentée par monsieur AUGEIX David, directeur région sud et outre-mer.

La demande d'autorisation environnementale, objet du présent avis, est complétée par un dossier qui contient une étude d'impact dudit projet, version de août 2021.

La Mission régionale d'autorité environnementale a rendu un avis sur ce projet le 9 novembre 2021. Cet avis est joint au dossier mis à disposition du public. La réponse de la SNC EOLIENNE DE SAINTE-ROSE, datée du 19 novembre 2021, est également mise à disposition du public.

2. Autorité compétente et décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête

Conformément à l'article R. 181-2 du code de l'environnement, l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation environnementale est le préfet de La Réunion.

À l'issue de la procédure d'instruction du dossier et de l'enquête publique menées en application des articles R.181-16 et suivants du code de l'environnement, la demande d'autorisation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions, ou d'un arrêté préfectoral de refus.

3. Modalités de participation du public à l'enquête

Par arrêté n° 2327-2021/SPSB/PPPI/ICPE du 22 novembre 2021, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du **14 décembre 2021 au 13 janvier 2022 inclus**.

Le commissaire enquêteur est : Monsieur Hubert REMOND

Le siège de l'enquête est situé à l'adresse suivante :

Mairie de Sainte-Rose
193 route nationale 2
97439 SAINTE-ROSE

Toute correspondance postale relative à l'enquête publique réalisée au titre de la demande d'autorisation environnementale déposée peut être adressée au commissaire enquêteur à cette adresse.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

En sus, les permanences suivantes seront tenues par le commissaire enquêteur :

Mairie de Sainte-Rose

* le 14 décembre 2021	de 10 h 00 à 13 h 00
* le 18 décembre 2021	de 10 h 00 à 12 h 00
* le 30 décembre 2021	de 13 h 00 à 16 h 00
* le 6 janvier 2022	de 10 h 00 à 13 h 00
* le 13 janvier 2022	de 13 h 00 à 16 h 00

Mairie annexe de Sainte-Anne -commune de Saint-Benoît

* le 22 décembre 2021 de 13 h 00 à 16 h 00

* le 10 janvier 2022 de 13 h 00 à 16 h 00

Au cours de ces permanences le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations. Comme prévu par l'article R. 123-10 du code de l'environnement, le public pourra également consulter gratuitement le dossier de demande d'autorisation et présenter ses observations et propositions aux jours et heures habituels d'ouverture au public de chacun des lieux où est déposé le dossier ; à savoir dans la mairie de Sainte-Rose et la mairie annexe de Sainte-Anne, commune de Saint-Benoît.

Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.reunion.gouv.fr rubrique Accueil > Publications > Environnement et urbanisme > installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) > Autorisations > Arrondissement de Saint Denis.

A compter de l'ouverture de l'enquête, le public pourra formuler ses observations par courriel adressé à l'adresse électronique suivante : enquetepublique-icpe-saintbenoit@reunion.gouv.fr.

À l'issue de l'enquête et après sa réception par le préfet, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables à la même adresse ainsi qu'à la préfecture et dans les mairies susnommées, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à :

Monsieur Hubert REMOND

Mairie de Sainte-Rose
193 route nationale 2
97439 SAINTE-ROSE

Monsieur le directeur général

EDF RENOUELABLES France
A l'attention de madame Sophie LECORCHE
Centre d'affaires Wilson – Quai Ouest
35 boulevard de Verdun
34500 BEZIERS